

que pour ceindre la tiare, sous le nom de Félix V. Il est permis de croire qu'au moment où il se retirait du monde, le futur pape fit un retour sur lui-même et que sa conscience lui reprocha le rôle louche et peu désintéressé qu'il avait joué dans les démêlés du prince d'Orange avec la ville de Lyon.

Toujours est-il qu'il se décida, contrairement à l'opinion qu'il avait émise six ans auparavant, à ne plus nier que Grôleé avait été dans son droit en enlevant jadis quatre coursiers au prince d'Orange. Et c'est comme « bien pris et de bonne guerre » que « lesdits » chevaux — qui avaient eu, paraît-il, la complaisance de vivre jusque-là — furent restitués à leur maître (33).

Officiellement publiée à Lyon le 13 janvier 1435 par les soins du successeur de Grôleé, messire Théodore de Val-

---

fut le duc Louis son fils, se retira en un merveilleux ermitage et solitude, nommé Ripaille, sur le lac de Genève auprès la ville de Tonon, avec douze de ses plus fâbles chevaliers, délibérés d'user le surplus de leur vie en même austérité, macération de corps, pénitence et vie contemplative que le duc leur maître et seigneur. Ainsi firent plusieurs années, faisant vie plus angélique qu'humaine en ce lieu estrange où il n'y fréquentait ni bestes ni gens et n'y bruyaient que hymnes, pleurs et prières à la façon des saints Pères de la Thébaïde. » Paradin. *Chroniques de Savoie*.

(33) *Registres consulaires*. Séance du 30 octobre 1434. « Ils ont reçu une lettre du Conseil résidant avec Mgr le comte de Genève par laquelle il signifie que Mgr de Savoie — attendu qu'il s'est rendu en son oratoire à Ripaille — ne se veut plus mesler de faire aucune ordonnance touchant les coursiers que M. le bailli prit en Dauphiné contre le prince d'Orange, lesquels coursiers mondit seigneur de Savoie a rendu audit prince d'Orange, dont M. le bailli pourmit que mondit seigneur de Savoie les lui fit restituer comme bien pris et de bonne guerre. »